

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MARS 2021

N° 1

Date de convocation : 22/02/2021

Date d'affichage : 15/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mesdames et Messieurs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Guillaume HOOGERP, Monique MERCIER, Steve VANHEULE, Nadège CAREME, Annick BREITENBACH, Jean-Marie BODIN, Nelly DELAHAYE, Chantal RENOUF.

Absents excusés : Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL, M. Sébastien PUBLIER, Mme Sarah BREITENBACH.

Pouvoirs : Mme Sarah BREITENBACH a donné pouvoir à Mme Annick BREITENBACH.

Ordre du Jour :

- Projet livre historique réalisé par M. Pierre Molkou. Délibération
 - Application Panneau Pocket pour diffusion des informations et alertes.
 - Terrain multisports. Demande de subvention. Délibération.
 - Travaux SIEGE rue des templiers. Délibération.
 - Facture EDF ball-trap club. Délibération.
 - Participation financière du SIVOS EPEVICROS aux factures EDF et EAU de l'école. Délibération.
 - Participation financière de la commune à la formation BAFA des jeunes crosvillais. Délibération.
 - Participation financière de la commune à la formation du permis de conduire des jeunes crosvillais en contrepartie d'un travail d'intérêt général pour la commune. Délibération.
 - Travaux voirie 2021 par le CCPN.
 - Informations sur les services de LA POSTE.
 - Projet de reprise de la compétence assainissement collectif par la CCPN. Informations.
- Questions diverses.

1) Projet livre historique réalisé par M. Pierre MOLKOU.

Monsieur le Maire rappelle la proposition de M. Molkou, déjà évoquée en novembre 2014, pour la réalisation d'un ouvrage historique sur la commune. A cette époque, le conseil municipal avait rejeté ce projet. Il est de nouveau à l'ordre du jour à cette séance. Rappelons que le devis s'élevait à 14 600 € HT pour un tirage de 500 exemplaires.

Considérant le prix élevé et l'intérêt moyen porté par les membres du Conseil à ce projet, un vote à main levée est proposé. Il en résulte :

- POUR : 3 voix (dont 1 pouvoir)
- CONTRE : 9 voix

Le projet est donc majoritairement rejeté.

2) Application PANNEAU POCKET :

Panneau Pocket est une nouvelle application proposée aux communes pour diffuser des informations et des alertes à tous les administrés. Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Le cout de l'abonnement annuel pour la commune est de 130 €.

Le conseil donne son accord pour lancer l'opération.

A ce moment, Monsieur Steve VANHEULE, Conseiller Municipal, se joint à l'assemblée, et présente ses excuses pour le retard. (12 conseillers présents).

3) Terrain multisports.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de création d'un terrain multisport situé derrière l'école, qui avait été évoqué lors de la réalisation du budget 2020.

Ce projet comporte l'aménagement d'une plateforme avec bordures et revêtement, et la pose de la structure et des équipements sportifs. Le montant global des devis s'élève à 51 275 € HT.

Après délibération, le conseil décide avec :

- 11 voix POUR (dont 1 pouvoir)
- 2 voix CONTRE

Le conseil, à la majorité, autorise M. le Maire à accepter les devis et à engager une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

4) Travaux SIEGE : complément rue des Templiers (Coquerel)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- **958.33 € en section de fonctionnement**, étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE et dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription de la somme au budget 2021, au compte 61523 en dépenses de fonctionnement.

5) Facture EDF Ball Trap

Monsieur Michel CHARLES, Président du Ball Trap club du plateau du Neubourg, a transmis une facture d'électricité, pour solliciter une aide financière de la commune. Le montant élevé de la facture (1 652 €) résulte de la reprise du compteur EDF au nom de l'association, auparavant au nom de la CCPN qui assurait le paiement des factures.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil, qui propose de changer le compteur haute tension pour revenir à une consommation moins coûteuse et plus en adéquation avec les besoins du club. Par conséquent, dans cette attente, Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour décider pour ou contre une participation financière de la commune pour le règlement de la facture. Il en résulte :

- POUR : 2 voix
- CONTRE : 9 voix (dont 1 pouvoir)
- ABSENCES : 2

La demande est donc majoritairement refusée par le conseil. L'information sera communiquée à M. Charles.

6) Participation financière du SIVOS EPEVICROS aux factures d'EDF et SERPN pour le fonctionnement de l'école de Crosville.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le SIVOS est tenu d'assurer le fonctionnement des écoles et l'entretien de tous les bâtiments (cf statuts du 17.01.2013). Depuis l'année 2016 jusqu'à la fin de l'année 2020, la participation du SIVOS aux factures d'électricité et d'eau (éclairage, chauffage, eau des sanitaires) n'a pas été appelée par la commune de Crosville. A ce jour, un rappel des consommations s'impose pour la période concernée. Pour information, la somme de 25 155 € a été réglée par la commune pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Après calcul de la réelle consommation du SIVOS, il apparaît que la somme de 20 155 € correspond à 80% de la somme globale des consommations EDF et eau sur les bâtiments communaux.

Après délibération, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité et demande le remboursement de la somme de 20 155 € due par la SIVOS à la commune, correspondant aux consommations d'eau et EDF sur la période 2016-2020.

Prise en charge financière par le SIVOS EPEVICROS des dépenses d'entretien des locaux scolaires sur le site de Crosville (heures de ménage).

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le SIVOS est tenu d'assurer le fonctionnement des écoles et l'entretien de tous les bâtiments (cf statuts du 17.01.2013). Le coût de l'agent sur l'année 2020 (salaire brut, charges patronales et autres), assurant l'entretien des locaux scolaires s'élève à 8 000 €. A ce jour, la rémunération de cet agent est assurée par la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de prise en charge financière des heures de ménage par le SIVOS à compter de l'année 2020.

7) Participation financière de la commune à la formation du BAFA des jeunes crovillais.

Une demande a été présentée à Monsieur le Maire pour la prise en charge des frais de formation au BAFA pour les jeunes (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs). Le Conseil propose de prendre en charge la formation générale de base (1^{er} degré) pour un montant de 300 €.

Après délibération, les membres du Conseil votent à main levée :

- POUR : 12 voix (dont 1 pouvoir)
- ABSTENTION : 1

Cette somme sera réglée à la famille par virement bancaire sur présentation d'un justificatif et d'un relevé d'identité bancaire.

8) Participation financière de la commune à la formation du permis de conduire des jeunes crosvillais en contrepartie d'un travail d'intérêt général pour la commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faciliter l'accès à la formation du permis de conduire pour les jeunes crosvillais, en contrepartie d'un temps de travail pour la commune. La commune du Neubourg a mis en place ce procédé mais ne requiert pas beaucoup de volontaires pour l'instant.

Les conseillers demandent que des renseignements bien précis soient pris auprès de la mairie du Neubourg, pour élaborer un projet de contrat avec les jeunes et les modalités : conduite accompagnée ou pas, nombre d'heures de travail à effectuer, montant de la prise en charge...

Mise au point à faire lors d'une prochaine séance.

9) Travaux de voirie 2021 souhaités et à réaliser par la CCPN.

1) Dérasement et reprofilage de chaussée :

- route de la mare du routoir,
- route de Marbeuf,
- route des potiers,
- route d'Iville,
- Route du Tremblay (entre le bois et la RD 39),
- Chemin des écoliers,
- Route des templiers

2) Rue du Bout Cardais : emplacement d'un demi-tour camion poubelle

3) Rue de l'église : marquage au sol au virage du Calvaire

4) Route de Pont de l'Arche : trottoir (de l'usine Ajinomoto à la rue Jean Petit

5) Route du Tremblay : panneau STOP aux abords de la RD 39 et panneau annonçant la voie verte

6) Route de Cesseville : reprofilage et enrobé sur 327 ml soit 1882 m²

7) Carrefour de la rue des Pérelles jusqu'au stop route de Cesseville : enrobé

8) Route de Marbeuf : avaloir devant le n°2 à refixer.

Pour information :

- les plantations ont été faites le long du bassin de rétention, route d'Iville,
- numérotation des bâtiments sur la zone artisanale (les 2 cotés).

10) Informations sur les services de LA POSTE :

Mme Aline GRILLE présente les nouveaux services de la Poste, proposés aux personnes âgées.

Des petits fascicules sont à la disposition des personnes intéressées pour :

Visite régulière du facteur, téléassistance, livraison de repas, utilisation d'une tablette simplifiée, téléphonie, assurances santé et accidents de la vie, prêts pour des travaux d'adaptation de l'habitat, entretien du domicile.

Vaccination COVID : Mme Grille fait le lien avec le service de la communauté de communes qui est chargé de prendre des rendez-vous pour les personnes âgées, en difficulté avec les outils informatiques et les lignes téléphoniques occupées.

Toute personne prioritaire, âgée de 75 ans et plus, peut appeler Mme Aline GRILLE au 06.20.52.18.45 ou Mme Hélène CHOMONT à la CCPN au 02.32.24.80.85 afin d'obtenir un rendez-vous.

La démarche de la commune a été bien perçue par les personnes concernées, elle a contribué à une prise de rendez-vous plus rapide.

11) Projet de reprise de la compétence de l'assainissement collectif par la CCPN :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif est actuellement assurée par la commune. Le bourg de Crosville est couvert par le « tout à l'égoût ». Le hameau de Coquerel rattaché à Crosville est en assainissement individuel. Rappelons que l'assainissement individuel est géré par les services du SPANC de la communauté de communes.

De nouvelles communes extérieures à la CCPN (Harcourt et La Neuville du Bosc), ont le projet de venir intégrer la communauté de communes du Neubourg. Elles sont équipées en assainissement collectif. Afin de les intégrer, la CCPN a évoqué l'hypothèse de prendre cette compétence sur toutes les communes de la CCPN concernées par l'assainissement collectif.

Le conseil rappelle que le réseau de la commune de Crosville a été financé par ses administrés et usagers, que le budget assainissement (annexe au budget communal) présente un résultat très convenable et que le fait de verser cette enveloppe dans un tronc commun de la CCPN est difficilement tolérable. Ce sujet est donc reporté à une date ultérieure et sera à l'ordre du jour en temps voulu.

Questions diverses :

Activités de La Source Locale de l'Eure : Mme Nelly DELAHAYE a terminé la saison du marché local dans ses locaux de Crosville, qui a remporté un vif succès. Celle-ci tient à souligner que c'est le fruit d'un énorme travail en amont. Elle est en pleine réflexion pour assurer une continuité à cette activité sous une autre forme. Les habitants de Crosville ont fortement apprécié la qualité des produits locaux présentés.

La séance est levée.

Date du prochain conseil à confirmer après réception des documents comptables pour voter les comptes administratifs et préparer le budget 2021.